



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 AVRIL 2014

	<b>SEANCE DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2014</b>
DATE ET HEURE DE LA REUNION	<b>Réunion du Mercredi 16 Avril 2014 à 15 heures</b>
LIEU DE LA REUNION	<b>Salle de Délibérations</b>
PRESIDENCE	<b>Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire</b>

Le Maire a ouvert la séance à 15 H 15 Mn.

Monsieur Philippe KONG procède à l'appel nominatif des Conseillers, informe le Maire que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les conseillers présents formant la majorité en exercice lesquels sont au nombre de quarante cinq, conformément aux articles L. 2121.15 – L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Xavier CLERVAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné comme secrétaire pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Puis l'Assemblée a délibéré sur les affaires suivantes :

### ORDRE DU JOUR

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| N° 2014-11/DSRU       | Aménagement d'une aire de jeux couverte à la cité Brutus.   |
| N° 2014-12/DSRU       | Réalisation d'une action intitulée « carnaval des quartiers 2014 ».   |
| N° 2014-13/DSRU       | Partenariat avec des associations de loisirs dans le cadre des Activités Périscolaires.   |
| N° 2014-14/DSRU       | Modification du rapport au Conseil Municipal portant sur le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes (2011-196/DGS-DSRU).  |
| N° 2014-15/DSRU       | Modification du plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'un espace d'activités économiques au village Chinois. |
| N° 2014-16/DST        | Installation, location, entretien et maintenance des Journaux Electroniques d'information de la Ville.                                |
| N° 2014-17/ST-DSA     | Travaux de busage de canaux des secteurs Ampigny et Pasteur.  |
| N° 2014-18/ST-DA-PGDP | Convention d'occupation du domaine public-Zone publicitaire du mur du Stade de Baduel.  |
| N° 2014-19/ST-DDF-DUA | Dénomination des nouvelles voies du lotissement Les Jasmins.  |

N° 2014-20/ST-DA-PUR	Echange de terrain ATTICOT Paul/Commune de Cayenne.
N° 2014-21/ST-DA-PUR	Aliénation d'un terrain communal cadastré section AY n° 572-579 à la cité Petit Brutus au profit de Mme CENAC Julie, épouse SERAPHIN.
N° 2014-22/ST-DA-PUR	Dénomination de deux équipements publics – Stade de Baduel – Ecole maternelle du quartier Vendôme.
N° 2014-23/ST-DA-PUR	Convention de mise à disposition des équipements publics sur le secteur de JASMIN.
N° 2014-24/ST-DA-PUR	Insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles : ★ section BH 343-341 au profit de Mme DUBOIS Myriana ★ section AY n° 187 au profit de M. JEROME Emmanuella ★ section BE n° 297 au profit de M. JEAN-JACQUES Joseph ★ section AM n° 738 au profit de M. TARCY Daniel ★ section BE n° 329 au profit de M. JEAN-CHRITOPHE Gilbert.
N° 2014-25/ST-DA-PUR	Insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles : ★ section BE n° 567 au profit de Mme LALSIE Marylène, épouse CALUMEY ★ section BH n° 386-331 au profit de Mme STANIS Sonia ★ section BH n° 360-344 au profit de M. ELIMOR Francis ★ section BH n° 383-332 au profit de M. POTEAU Marcel ★ section BH n° 374-336 au profit de M. RAGNAUTH Léonard
N° 2014-26/ST-DA-PUR	Insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles : ★ section BE n° 620 au profit de M. RINGUET Alphonse ★ section BE n° 592 au profit de M. THOMAS Joseph ★ section AL n° 682 au profit de M. MATOURA Gaston ★ section AM n° 724 au profit de M. FIRZE Jérémie
N° 2014-27/ST-DA-PUR	Insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles : ★ section AM n° 108 au profit de M. JEAN-BAPTISTE Claude ★ section AL n° 807 au profit de M. LEON Michel ★ section AM n° 714 au profit de M. TIMARAYA Régine, épouse TARCY ★ section BE n° 418 au profit de Mme FIRZE Raymonde et PREPONT Patrick ★ section BE n° 569 au profit de Mme GOLITIN Flor
N° 2014-28/ST-DA-PUR	Insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles : ★ section BH n° 372-337 au profit de Mme FELIX Rose-Marie ★ section AY AM n° 904 au profit de Mme CONSTANT Yolande ★ section AL n° 660 au profit de Mme JEAU Ariane.

N° 2014-29/ST-DA-PUR	Exercice du droit de priorité pour l'acquisition de deux parcelles cadastrées section AO n° 154 et AO n° 13, situées avenue Pasteur et appartenant à l'Etat, au prix fixé par le Service des domaines, d'un montant respectif de UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) et UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (1.564.000 EUROS).
N° 2014-30/ST-DA-PUR	Lancement de la procédure de déclaration de projet portant sur la mise en œuvre de l'aménagement du secteur 3 du PDRU situé en zone U2 et emportant mise en comptabilité du PLU
N° 2014-31/ST-DA-PUR	Demande d'avis du Conseil Municipal sur la nécessité de rendre opposable aux tiers le plan d'alignement de la RD 4 qui sera réalisé à l'initiative du Conseil Général, gestionnaire de la voie.
N° 2014-32/ST-DA-PUR	Droit de Prémption Urbain.
N° 2014-33/DPDRU	Approbation du classement du concours de maîtrise d'œuvre des équipements du secteur 2 Rénovation urbaine du PDRU.
N° 2014-34/DPDRU	Approbation de la résiliation du traité de concession d'aménagement relatif à la ZAC Leblond-Palétuviers et au PAE Malterre.
N° 2014-35/DAF	Demande de garantie financière pour la construction de 8 logements dans le cadre d'une opération immobilière dénommée « 124 Logements-Rocade de Zéphir ».
N° 2014-36/DAF	Opération de 40 (24 LLS + 16 PLS ) Montabo Village à Cayenne. Garantie d'emprunt partielle CDC (Prêt PLS Complémentaire) – 16 PLS Montabo Village.
N° 2014-37/DAF	Opération 40 (24 LLS + 16 PLS) Montabo Village à Cayenne. Garantie d'emprunt partielle CDC (Prêt PLS) – 16 PLS Montabo Village.
N° 2014-38/DAF	Opération 40 (24 LLS + 16 PLS) Montabo Village à Cayenne. Garantie d'emprunt partielle CDC (Prêt PLUS) – 24 LLS Montabo Village.
N° 2014-39/ST-DSA	Contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements de la Ville de Cayenne.
N° 2014-40/ST-DSA	Balayage des trottoirs et ramassage des détritux de la Ville de Cayenne.
N° 2014-41/DGSA-SPO	« Guyane, Base Avancée 2014-2016 » : Approbation du marché de travaux pour la reconstruction du stade nautique municipal.
N° 2014-42/DGS-OT	Modification de la composition du CA de l'Office de Tourisme.
N° 2014-43/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Indivision DESANGES »
N° 2014-44/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « SCI NSM'NC »

N° 2014-45/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Henri Denis ROSE HELENE »
N° 2014-46/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Indivision JOSEPH »
N° 2014-47/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Agence GESTIMMO (VERIN) »
N° 2014-48/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Monsieur Abdou DIARRA »
N° 2014-49/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Daniel ZIGAULT »
N° 2014-50/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Silvine ANGELE (SCI MAY LIE)
N° 2014-51/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « M. et Mme Jules DOUGLAS
N° 2014-52/DGS-FESD	Prorogation de convention OPAH « Maurice NG KON TIA »
N° 2014-53/ST-DO	Rapport sur la situation en matière de développement durable.
N° 2014-54/DAF	Présentation et approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Principal de la Ville de Cayenne.
N° 2014-55/DAF	Présentation et examen du Compte Administratif des budgets annexes de l'exercice 2013 (Cantine scolaire – Petite enfance).
N° 2014-56/DAF	Fixation des taux d'imposition des trois Taxes directes locales pour l'année 2014.
N° 2014-57/DAF	Présentation et vote du Budget Primitif de l'exercice 2014 du budget principal.
N° 2014-58/DAF	Vote des Budgets Primitifs de l'exercice 2014 des budgets annexes (Cantine scolaire et petite enfance)
N° 2014-59/ST-DA-PUR	Lancement de la modification simplifiée du PLU – Loi ALUR – Réforme des permis de construire.
N° 2014-60/DSRU	Manifestation « tournoi des minos 2014 ». <b>(Retiré par le Maire)</b>
N° 2014-61/DSRU	Mise en œuvre de l'action « Jeune Nutrition Santé 2014 ». <b>(Retiré par le Maire)</b>
N° 2014-62/DSRU	Adoption des projets liés à la Politique de la Ville-Financement communal 2014. <b>(Retiré par le Maire)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.</li> <li>• Dans le cadre des Opérations Ville Vie Vacances.</li> </ul>
N° 2014-63/DGS	Rapport modifiant partiellement la délibération 2014-02-SCM.



## AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX COUVERTE A LA CITE BRUTUS.

### RAPPORT N° 2014-11/DSRU

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** la réalisation et le plan de financement de l'opération « aménagement d'une aire de jeux couverte à la cité Brutus » suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Origine de la dépense	montant	%	origine de la recette	montant	%
<b>Charges liées à l'action</b>			<b>Aides publiques</b>		
PRESTATIONS GENERALES	1 126,00 €	1%	ETAT DDU	63 495€	80%
FONDATION ET REVETEMENT DE SOLS	14 260,00 €	18%	<b>TOTAL AIDE PUBLIQUE</b>	<b>63 495,20 €</b>	<b>80%</b>
JEUX DIVERS ET MOBILIER	22 000,00 €	28%	Autofinancement	15 874€	20%
CLOTURE	4 000,00 €	5%			
ECLAIRAGE	3 000,00 €	4%			
AIRE DE JEUX COUVERTE	22 983,00 €	29%			
ETUDES OPERATIONNELLES	12 000,00 €	15%			
<b>TOTAL DEPENSES NUMERAIRES</b>	<b>79 369,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL APPORT NUMERAIRE</b>	<b>79 369,00 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**APPROUVE** la réalisation et le plan de financement de l'opération « aménagement d'une aire de jeux couverte à la cité Brutus » suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Origine de la dépense	montant	%	origine de la recette	montant	%
<b>Charges liées à l'action</b>			<b>Aides publiques</b>		
PRESTATIONS GENERALES	1 126,00 €	1%	ETAT DDU	63 495€	80%
FONDATION ET REVETEMENT DE SOLS	14 260,00 €	18%	<b>TOTAL AIDE PUBLIQUE</b>	<b>63 495,20 €</b>	<b>80%</b>
JEUX DIVERS ET MOBILIER	22 000,00 €	28%	Autofinancement	15 874€	20%
CLOTURE	4 000,00 €	5%			
ECLAIRAGE	3 000,00 €	4%			
AIRE DE JEUX COUVERTE	22 983,00 €	29%			
ETUDES OPERATIONNELLES	12 000,00 €	15%			
<b>TOTAL DEPENSES NUMERAIRES</b>	<b>79 369,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL APPORT NUMERAIRE</b>	<b>79 369,00 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**REALISATION D'UNE ACTION INTITULEE « CARNAVAL DES QUARTIERS 2014 ».**

**RAPPORT N° 2014-12/DSRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la réalisation et le plan de financement de l'action intitulée « carnaval des quartiers 2014 » comme suit :

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Origine de la dépense</b>	<b>montant</b>	<b>%</b>	<b>Origine de la recette</b>	<b>montant</b>	<b>%</b>
<b>Charges liées à l'action</b>			<b>Charges liées à l'action</b>		
prestation- réalisation des costumes	7 200,00 €	72%	DIGICEL	10 000,00 €	100%
groupe carnavalesque	1 000,00 €	10%			
transport	900,00 €	9%			
alimentation- collation des participants	900,00 €	9%			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES.**

**RAPPORT N° 2014-13/DSRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCORDE** une subvention aux 3 associations suivantes dans le cadre de l'action intitulée « Partenariat avec des associations de loisirs dans le cadre des Activités Périscolaires » comme suit :

<b>Association</b>	<b>Objet de l'action</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Djambel Free Touch	Encadrement d'un groupe de 18 enfants à l'école élémentaire Jean-Macé du 10 février au 05 juillet 2014	<b>1 075€</b>
TOUREPE	Encadrement d'un groupe de 18 enfants à l'école élémentaire Colibri du 10 février au 05 juillet 2014	<b>1 075€</b>
Art'Style	Encadrement d'un groupe de 18 enfants à l'école élémentaire Jean-Macé du 10 février au 05 juillet 2014	<b>1 075€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 225€</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**MODIFICATION DU RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (2011-196/DGS-DSRU).**

**RAPPORT N° 2014-14/DSRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la modification du dernier rapport au Conseil Municipal portant sur le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes 2011-196/DGS-DSRU.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE D'ACTIVITES ECONOMIQUES AU VILLAGE CHINOIS.**

**RAPPORT N° 2014-15/DSRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la réalisation et le plan de financement de l'opération « aménagement d'une aire de jeux couverte à la cité Brutus » suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Origine de la dépense	montant	%	origine de la recette	montant	%
			<b>Aides publiques</b>		
Etudes préalables	14 500 €	8%	ETAT (DDU)	45 000 €	26%
travaux d'aménagement	150 000 €	87%	Conseil Régional	93 000 €	54%
bureau de contrôle	8 500 €	5%	Ville de Cayenne	35 000 €	20%
<b>TOTAL DEPENSES DU PROJET</b>	<b>173 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES DU PROJET</b>	<b>173 000 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**INSTALLATION, LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES JOURNAUX ELECTRONIQUES D'INFORMATION DE LA VILLE.**

**RAPPORT N° 2014-16/DST**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet élaboré par les services techniques municipaux.

**APPROUVE** le montant de l'estimation prévisionnelle de l'opération.

**DECIDE** que le projet sera financé sur le budget municipal.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**TRAVAUX DE BUSAGE DE CANAUX DES SECTEURS AMPIGNY ET PASTEUR.**

**RAPPORT N° 2014-17/ST-DA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet élaboré par les services techniques municipaux.

**APPROUVE** le montant de l'estimation prévisionnelle de l'opération.

**DECIDE** que le projet sera financé sur le budget municipal.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-ZONE PUBLICITAIRE DU MUR DU STADE DE BADUEL.**

**RAPPORT N° 2014-18/ST-DA-PGDP**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet n°1 de convention d'occupation du domaine public pour la zone publicitaire du mur du stade de Baduel.

**AUTORISE** Madame Le Maire de la ville de Cayenne à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES DU LOTISSEMENT LES JASMINES.**

**RAPPORT N° 2014-19/ ST-DDF-DUA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la dénomination des nouvelles rues du lotissement Les Jasmins de la Ville de Cayenne conformément au plan de situation ci-joint.

**APPROUVE** la mise en place des plaques indicatrices.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et financière relatives à la réalisation de cette opération.

**ECHANGE DE TERRAIN ATTICOT PAUL/COMMUNE DE CAYENNE.**

**RAPPORT N° 2014-20/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** l'échange sans soulte des terrains cadastrés section AY n° 578, 579, 580, 581 et 583 d'une surface totale de CENT QUATRE VINGT UN METRES CARRES (181 m<sup>2</sup>), appartenant à Monsieur ATTICOT contre la parcelle communale cadastrée section AY n° 571 de CENT SOIXANTE SEIZE METRES CARRES (176 m<sup>2</sup>).

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION AY N° 572-579 A LA CITE PETIT BRUTUS AU PROFIT DE MME CENAC JULIE, EPOUSE SERAPHIN.**

**RAPPORT N° 2014-21/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** l'aliénation au profit de Mme CENAC Julie, épouse SERAPHIN des parcelles cadastrées section AY n° 572-579 mesurant respectivement DEUX CENT SOIXANTE et ONZE METRES (271 m<sup>2</sup>) et TRENTE et UN METRES CARRES (31 m<sup>2</sup>) aux mêmes conditions que décidées précédemment en ce qui concerne le prix, soit DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE TROIS EUROS TRENTE CENTS (2 763,30 €).

**CONSIDERANT** que Feu M. CENAC s'était déjà acquitté de la totalité du prix de vente des deux parcelles auprès du Trésor Public ; Mme CENAC Julie n'aura rien à payer, à l'exception des frais notariaux.

**DECIDE** que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Cette délibération complète et remplace celle du 29 avril 2003.**

**DENOMINATION DE DEUX EQUIPEMENTS PUBLICS – STADE DE BADUEL – ECOLE MATERNELLE DU QUARTIER VENDOME.**

**RAPPORT N° 2014-22/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** la dénomination proposée pour le Stade de Baduel.

**DECIDE** de dénommer le Stade de Baduel « Georges CHAUMET ».

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS PUBLICS SUR LE SECTEUR DE JASMIN.**

**RAPPORT N° 2014-23/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** la mise en œuvre de la convention de mise à disposition des équipements publics sur le secteur de JASMIN, entre l'EPAG et la Ville de Cayenne.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**INSERTION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX DELIBERATIONS PORTANT ALIENATION DES PARCELLES :**

- ★ SECTION BH 343-341 AU PROFIT DE MME DUBOIS MYRIANA
- ★ SECTION AY N° 187 AU PROFIT DE M. JEROME EMMANUELLA
- ★ SECTION BE N° 297 AU PROFIT DE M. JEAN-JACQUES JOSEPH
- ★ SECTION AM N° 738 AU PROFIT DE M. TARCY DANIEL
- ★ SECTION BE N° 329 AU PROFIT DE M. JEAN-CHRISTOPHE GILBERT.

**RAPPORT N° 2014-24/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles :

- section BH 343-341 au profit de Mme DUBOIS Myriana
- section AY n°187 au profit de M.JEROME Emmanuella
- section BE n°297 au profit de M. JEAN-JACQUES Joseph
- section AM n°738 au profit de M. TARCY Daniel
- section BE n°329 au profit de M. JEAN-CHRISTOPHE Gilbert

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**INSERTION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX DELIBERATIONS PORTANT ALIENATION DES PARCELLES :**

- ★ SECTION BE N° 567 AU PROFIT DE MME LALSIE MARYLENE, EPOUSE CALUMEY
- ★ SECTION BH N° 386-331 AU PROFIT DE MME STANIS SONIA
- ★ SECTION BH N° 360-344 AU PROFIT DE M. ELIMOR FRANCIS
- ★ SECTION BH N° 383-332 AU PROFIT DE M. POTEAU MARCEL
- ★ SECTION BH N° 374-336 AU PROFIT DE M. RAGNAUTH LEONARD

**RAPPORT N° 2014-25/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles :

- section BE n°567 au profit de Mme LALSIE Marylène, épouse CALUMEY
- section BH n°386-331 au profit de Mme STANIS Sonia
- section BH n°360-344 au profit de M.ELIMOR Francis
- section BH n°383-332 au profit de M. POTEAU Marcel
- section BH n°374-336 au profit de M. RAGNAUTH Léonard

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**INSERTION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX DELIBERATIONS PORTANT ALIENATION DES PARCELLES :**

- ★ SECTION BE N° 620 AU PROFIT DE M. RINGUET ALPHONSE
- ★ SECTION BE N° 592 AU PROFIT DE M. THOMAS JOSEPH
- ★ SECTION AL N° 682 AU PROFIT DE M. MATOURA GASTON
- ★ SECTION AM N° 724 AU PROFIT DE M. FIRZE JEREMIE

**RAPPORT N° 2014-26/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles :

- section BE n°620 au profit de M. RINGUET Alphonse
- section BE n°592 au profit de M.THOMAS Joseph
- section AL n°682 au profit de M. MATOURA Gaston
- section AM n°724 au profit de M.FIRZE Jérémie

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**INSERTION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX DELIBERATIONS PORTANT ALIENATION DES PARCELLES :**

- ★ SECTION AM N° 108 AU PROFIT DE M. JEAN-BAPTISTE CLAUDE
- ★ SECTION AL N° 807 AU PROFIT DE M. LEON MICHEL
- ★ SECTION AM N° 714 AU PROFIT DE M. TIMARAYA REGINE, EPOUSE TARCY
- ★ SECTION BE N° 418 AU PROFIT DE MME FIRZE RAYMONDE ET PREPONT PATRICK
- ★ SECTION BE N° 569 AU PROFIT DE MME GOLITIN FLOR

**RAPPORT N° 2014-27/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles :

- Section AM n°108 au profit de M. JEAN-BAPTISTE Claude
- Section AL n°807 au profit de M. LEON Michel
- Section AM n°714 au profit de Mme TIMARAYA Régine, épouse TARCY
- Section BE°418 au profit de Mme FIRZE Raymonde et PREPONT Patrick
- Section BE n°569 au profit de Mme GOLITIN Flor

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**INSERTION D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AUX DELIBERATIONS PORTANT ALIENATION DES PARCELLES :**

- ★ SECTION BH N° 372-337 AU PROFIT DE MME FELIX ROSE-MARIE
- ★ SECTION AY AM N° 904 AU PROFIT DE MME CONSTANT YOLANDE
- ★ SECTION AL N° 660 AU PROFIT DE MME JEAU ARIANE.

**RAPPORT N° 2014-28/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'insertion d'informations complémentaires aux délibérations portant aliénation des parcelles :

- Section BH n°372-337 au profit de Mme FELIX Rose-Marie
- Section AY AM n°904 au profit de Mme CONSTANT Yolande
- Section AL n°660 au profit de Mme JEAU Ariane

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE POUR L'ACQUISITION DE DEUX PARCELLES CADASTREES SECTION AO N° 154 ET AO N° 13, SITUEES AVENUE PASTEUR ET APPARTENANT A L'ETAT, AU PRIX FIXE PAR LE SERVICE DES DOMAINES, D'UN MONTANT RESPECTIF DE UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) ET UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (1.564.000 EUROS).**

**RAPPORT N° 2014-29/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** l'exercice du droit de priorité par la commune pour l'acquisition de deux parcelles de terrains cadastrés section A0 n°154 et A0 n°13 situés avenue Pasteur d'une surface respective de 4 150 m<sup>2</sup> et 8 590 m<sup>2</sup> d'un montant respectif de UN MILLION D' EUROS (1.000.000 €) et UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (1.564.000 EUROS).

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR 3 DU PDRU SITUE EN ZONE U2 ET EMPORTANT MISE EN COMPTABILITE DU PLU**

**RAPPORT N° 2014-30/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** le lancement de la procédure de déclaration de projet portant sur le secteur 3 du Projet de Développement et de Rénovation Urbaine (PDRU) et emportant mise en compatibilité du PLU.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA NECESSITE DE RENDRE OPPOSABLE AUX TIERS LE PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RD 4 QUI SERA REALISE A L'INITIATIVE DU CONSEIL GENERAL, GESTIONNAIRE DE LA VOIE.**

**RAPPORT N° 2014-31/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le choix de rendre opposable aux tiers le plan d'alignement de la RD4 pris par le Conseil Général.

**DECIDE** que le Conseil Municipal sera sollicité sur le lancement de la modification du PLU de la Ville de Cayenne pour l'annexion du plan d'alignement afin de le rendre opposable aux tiers.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

### **RAPPORT N° 2014-32/ ST-DA-PUR**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'instituer sur la commune de Cayenne un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines « U », et sur l'ensemble des zones d'urbanisation future « AU », telles qu'elles figurent au plan local d'urbanisme du territoire de la commune de Cayenne approuvé le 9 juillet 2007 et au plan annexé à la présente.

**DECIDE** qu'en application de l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération :

- fera l'objet d'un affichage aux services techniques de la mairie de Cayenne durant un mois.
- fera l'objet d'une mention insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

**DECIDE** qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le préfet de la Région Guyane,
- à Monsieur le directeur départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le président du conseil supérieur du notariat,
- au barreau constitué près du tribunal de grande instance,
- au greffe du même tribunal,

**APPROUVE** la délimitation du Droit de Préemption urbain au regard des zones urbaines et à urbaniser du PLU de la Ville de Cayenne.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **APPROBATION DU CLASSEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE DES EQUIPEMENTS DU SECTEUR 2 RENOVATION URBAINE DU PDRU.**

### **RAPPORT N° 2014-33/DPDRU**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDERANT** le classement issue de la mise en œuvre de la procédure imposée par l'article 70 du code des marchés publics :

- Premier : Daniel JOS
- Second : RH+ architecture
- Troisième : ACAPA

**IL CONVIENT** d'attribuer le marché au candidat ressorti premier du classement ;

**Si le** candidat dont l'offre a été retenue ne peut produire les attestations et certificats mentionnés aux I et II de l'article 46, son offre est rejetée et il est procédé à un nouveau choix conformément au III du même article.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette procédure.

**APPROBATION DE LA RESILIATION DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIF A LA ZAC LEBLOND-PALETUVIERS ET AU PAE MALTERRE.**

**RAPPORT N° 2014-34/DPDRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDERANT** les concessions réciproques.

**APPROUVE** le protocole de clôture.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette procédure.

**DEMANDE DE GARANTIE FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS DANS LE CADRE D'UNE OPERATION IMMOBILIERE DENOMMEE « 124 LOGEMENTS-ROCADE DE ZEPHIR ».**

**RAPPORT N° 2014-35/DAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1.-** L'assemblée délibérante de la Commune de Cayenne accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 594 106.00 € que la SEMSAMAR se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de 8 logements dans le cadre de la réalisation d'un ensemble immobilier de 124 Logements à la Rocade Zéphir sur la parcelle AV 165 à Cayenne.

**Article 2.-** Les caractéristiques du prêt PLI consenti par la SEMSAMAR sont les suivantes :

- Montant : 1 594 106.00 €
- Montant garanti : 637 642.40 €
- **Durée du préfinancement : aucun**
- Echéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 30 ans
- Taux d'intérêt : Livret A **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 140 pdb**
- Taux annuel de progressivité : 0.50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : double révisabilité non limitée

**Article 3.-** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale de prêt, une période d'amortissement de 30 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMSAMAR, dont elle ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur simple notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à SEMSAMAR pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.

**Article 4.-** Annule la délibération n° 2013-26/DAF du 12 décembre 2013 ;

**Article 5.-** Le Conseil Municipal, Décide de désigner un conseiller municipal, Madame Muriel LETARD et un administratif, Madame Sandra CONTOUT, pour suivre l'attribution de ces logements

**Article 6.-** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**OPERATION DE 40 (24 LLS + 16 PLS ) MONTABO VILLAGE A CAYENNE.  
GARANTIE D'EMPRUNT PARTIELLE CDC (PRET PLS COMPLEMENTAIRE) – 16 PLS MONTABO VILLAGE.**

**RAPPORT N° 2014-36/DAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCORDE**

**Article 1.-** La Commune de Cayenne accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 819 047.00 € que la Société Immobilière de Kourou se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 16 logements de type PLS Montabo Village à Cayenne.

**APPROUVE :**

**Article 2.-** Les caractéristiques du Prêt Locatif Social Complémentaire consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

➤ **16 LOGEMENTS DE TYPE PLS COMPLEMENTAIRE**

Type de produit	Prêt Locatif Social (PLS)
Montant du prêt	819 047.00 €
Montant garanti 40%	327 618.80 €
Durée du préfinancement	24 mois maximum
Echéances	annuelles
Durée d'amortissement	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.04 %
Taux annuel de progressivité	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A (*)

*(\*) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt*

**Article 3.-** La garantie de la Commune est accordée pour la durée du prêt, soit 24 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 40% soit la somme de 327 618.80 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4.-** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5.-** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**DECIDE** de désigner Madame Muriel LETARD, conseillère municipale, et un administratif, Madame Sandra CONTOUT, pour suivre l'attribution de ces logements.

**AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SIMKO, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**OPERATION 40 (24 LLS + 16 PLS) MONTABO VILLAGE A CAYENNE.  
GARANTIE D'EMPRUNT PARTIELLE CDC (PRET PLS) – 16 PLS MONTABO VILLAGE.**

**RAPPORT N° 2014-37/DAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCORDE :**

**Article 1.-** La Commune de Cayenne accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 2 450 156.00 € que la Société Immobilière de Kourou se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 16 logements de type PLS Montabo Village à Cayenne.

**APPROUVE :**

**Article 2.-** Les caractéristiques du Prêt Locatif Social (PLS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

➤ **16 LOGEMENTS DE TYPE PLS**

Type de produit	Prêt Locatif Social (PLS)
Montant du prêt	2 450 156.00 €
Montant garanti 40%	980 062.40 €
Durée du préfinancement	24 mois maximum
Echéances	annuelles
Durée d'amortissement	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %
Taux annuel de progressivité	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A (*)

(\*) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt

**Article 3.-** La garantie de la Commune est accordée pour la durée du prêt, soit 24 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 40% soit la somme de 980 062.40 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4.-** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5.-** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**DECIDE** de désigner Madame Muriel LETARD, conseillère municipale, et un administratif, Madame Sandra CONTOUT, pour suivre l'attribution de ces logements.

**AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SIMKO, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**OPERATION 40 (24 LLS + 16 PLS) MONTABO VILLAGE A CAYENNE.  
GARANTIE D'EMPRUNT PARTIELLE CDC (PRET PLUS) – 24 LLS MONTABO VILLAGE.**

**RAPPORT N° 2014-38/DAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCORDE :**

**Article 1.-** La Commune de Cayenne accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 3 480 180.00 € que la Société Immobilière de Kourou se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 24 logements de type LLS Montabo Village à Cayenne.

**APPROUVE :**

**Article 2.-** Les caractéristiques du Prêt Locatifs à Usage Social (PLUS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

➤ **24 LOGEMENTS DE TYPE LLS**

Type de produit	Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
Montant du prêt	3 480 180.00 €
Montant garanti 40%	1 392 072.00 €
Durée du préfinancement	24 mois maximum
Echéances	annuelles
Durée d'amortissement	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.6 %
Taux annuel de progressivité	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A (*)

(\*) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt

**Article 3.-** La garantie de la Commune est accordée pour la durée du prêt, soit 24 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 40% soit la somme de 1 392 072.00 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4.-** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5.-** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**DECIDE** de désigner Madame Muriel LETARD, conseillère municipale, et un administratif, Madame Sandra CONTOUT, pour suivre l'attribution de ces logements.

**AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SIMKO, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DE LA VILLE DE CAYENNE.**

**RAPPORT N° 2014-39/ ST-DSA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet de contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements de la ville de Cayenne ainsi que l'estimation annuelle globale fixée à :

- Minimum : 59 200 €
- Maximum : 115 650 €

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché qui sera conclu avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres.

**DECIDE** que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits au Chapitre 011 – Article 6156 – Fonction 020 – OP : 0225 – Gestionnaire : PB.

## **BALAYAGE DES TROTTOIRS ET RAMASSAGE DES DETRITUS DE LA VILLE DE CAYENNE.**

### **RAPPORT N° 2014-40/ ST-DSA**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** l'estimation prévisionnelle des contrats à conclure pour cette prestation fixée à :

- **Lot 2** : 147 441,00 € soit CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN CENTIME PAR AN.
- **Lot 3** : 146 342,76 € soit CENT QUARANTE SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE DEUX ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES par AN.

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre : 011 – article : 61523 – fonction : 813.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces des marchés qui seront conclus avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres.

## **« GUYANE, BASE AVANCEE 2014-2016 » : APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DU STADE NAUTIQUE MUNICIPAL.**

### **RAPPORT N° 2014-41/DGSA-SPO**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le lancement du marché de travaux pour la reconstruction du stade nautique municipal.

**DECIDE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

Chapitre : 21 - Art : 21318 - Fonction 413 – OP : 0220

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CA DE L'OFFICE DE TOURISME.**

### **RAPPORT N° 2014-42/ DGS-OT**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DESIGNE**

#### **Membre titulaire :**

1- Marie-Laure PHINERA-HORTH

**AUTORISE** le Maire à signer les actes administratifs et compatibles se rapportant à cette affaire.

## **PROROGATION DE CONVENTION OPAH « INDIVISION DESANGES »**

### **RAPPORT N° 2014-43/ DGS-FESD**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE :**

- De valider la prorogation de délai du dossier de l'indivision DESANGES et de solliciter les autres partenaires en ce sens.
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

## **PROROGATION DE CONVENTION OPAH « SCI NSM'NC »**

### **RAPPORT N° 2014-44/ DGS-FESD**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE :**

- De valider la prorogation de délai du dossier de la SCI NSM'NC et de solliciter les autres partenaires en ce sens
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs*».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

## PROROGATION DE CONVENTION OPAH « HENRI DENIS ROSE HELENE »

### RAPPORT N° 2014-45/ DGS-FESD

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE :

- De valider la prorogation de délai du dossier de Monsieur Henri Denis ROSE-HELENE et de solliciter les autres partenaires en ce sens
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs*».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

## PROROGATION DE CONVENTION OPAH « INDIVISION JOSEPH »

### RAPPORT N° 2014-46/ DGS-FESD

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE :

- De valider la prorogation de délai du dossier de l'indivision JOSEPH et de solliciter les autres partenaires en ce sens
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs*».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

## PROROGATION DE CONVENTION OPAH « AGENCE GESTIMMO (VERIN) »

### RAPPORT N° 2014-47/ DGS-FESD

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE :

- De valider la prorogation de délai du dossier de l'Agence GESTIMMO (VERIN) et de solliciter les autres partenaires en ce sens.

- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs* ».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

#### **PROROGATION DE CONVENTION OPAH « MONSIEUR ABDOU DIARRA »**

##### **RAPPORT N° 2014-48/ DGS-FESD**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

##### **DECIDE :**

- De valider la prorogation de délai du dossier de Monsieur Abdou DIARRA et de solliciter les autres partenaires en ce sens.
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs* ».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le propriétaire bénéficiaire.

#### **PROROGATION DE CONVENTION OPAH « DANIEL ZIGAULT »**

##### **RAPPORT N° 2014-49/ DGS-FESD**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

##### **DECIDE :**

- De valider la prorogation de délai du dossier de Monsieur Daniel ZIGAULT et de solliciter les autres partenaires en ce sens.
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs* ».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

## PROROGATION DE CONVENTION OPAH « SILVIANE ANGELE (SCI MAY LIE) »

### RAPPORT N° 2014-50/ DGS-FESD

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE :

- De valider la prorogation de délai du dossier de Madame Sylviane ANGELE (SCI MAY-LIE) et de solliciter les autres partenaires en ce sens.
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs*».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

## PROROGATION DE CONVENTION OPAH « M. ET MME JULES DOUGLAS »

### RAPPORT N° 2014-51/ DGS-FESD

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE :

- De valider la prorogation de délai du dossier de M. et Mme Jules DOUGLAS et de solliciter les autres partenaires en ce sens.
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs*».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

**PROROGATION DE CONVENTION OPAH « MAURICE NG KON TIA »**

**RAPPORT N° 2014-52/ DGS-FESD**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :**

- De valider la prorogation de délai du dossier de Monsieur Maurice NG KON TIA et de solliciter les autres partenaires en ce sens.
- De valider la modification de l'article 6 comme suit : « *la durée de validité des aides est de deux ans à compter de la date de la signature de la convention. Une prorogation d'un an pourra éventuellement être prononcée après validation du conseil municipal et des autres financeurs* ».
- De m'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le bénéficiaire.

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.**

**RAPPORT N° 2014-53/ ST-DO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** de la situation en matière de développement durable de la Ville de Cayenne.

**ANNEXE AU BUDGET 2014** le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Cayenne.

**PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE CAYENNE.**

**RAPPORT N° 2014-54/ DAF**

**PRESENTATION ET EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2013 (CANTINE SCOLAIRE – PETITE ENFANCE).**

**RAPPORT N° 2014-55/ DAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

97300	<b>DELIBERATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013 SEANCE DU 16 AVRIL 2014</b>	42
<b>GUYNAE FRANCAISE CAYENNE</b>		38
	Procurations	3

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2013 dressés par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

### *COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL*

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (A)		4 691 088,14 €	1 549 933,90 €		1 549 933,90 €	4 691 088,14 €
Opérations de l'exercice (B)	13 328 244,41 €	12 254 236,80 €	72 421 355,95 €	73 979 843,09 €	85 749 600,36 €	86 234 079,89 €
<b>TOTAUX (C) = A+B</b>	13 328 244,41 €	16 945 324,94 €	73 971 289,85 €	73 979 843,09 €	87 299 534,26 €	90 925 168,03 €
Affectation (D)						
<b>TOTAUX CUMULES (E) = C+D</b>	13 328 244,41 €	16 945 324,94 €	73 971 289,85 €	73 979 843,09 €	87 299 534,26 €	90 925 168,03 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE (F))</b>		<b>3 617 080,53 €</b>		<b>8 553,24 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 625 633,77 €</b>
Restes à réaliser (G)	16 648 344,60 €	11 839 106,65 €			16 648 344,60 €	11 839 106,65 €
<b>TOTAUX CUMULES (H) = F+G</b>	16 648 344,60 €	15 456 187,18 €			16 648 344,60 €	15 456 187,18 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS (I)</b>	<b>1 192 157,42 €</b>				<b>1 192 157,42 €</b>	

## CANTINE SCOLAIRE

97300	<b>DELIBERATION</b>	42
Département GUYANE	Séance du 16 AVRIL 2014	38
Commune CAYENNE	Procurations	3

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice dressé par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		<b>122 854,07 €</b>				392 229,57 €
Opérations de l'exercice	13 208,87 €	19 999,50 €	3 004 578,96 €	3 187 084,64 €	3 017 787,83 €	3 207 084,14 €
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture	13 208,87 €	142 853,57 €	3 004 578,96 €	3 456 460,14 €	3 017 787,83 €	3 599 313,71 €
Restes à réaliser		<b>129 644,70 €</b>		<b>451 881,18 €</b>		<b>581 525,88 €</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>129 644,70 €</b>		<b>451 881,18 €</b>		<b>581 525,88 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		129 644,70 €		451 881,18 €		581 525,88 €

## PETITE ENFANCE

97300	<b>DELIBERATION</b>	42
Département Commune	GUYANE CAYENNE	
Séance du 16 AVRIL 2014		38
		3
		Procurations

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice dressé par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		<b>27 893,85 €</b>	<b>46 199,05 €</b>			<b>27 893,85 €</b>
Opérations de l'exercice	9 679,92 €	7 000,00 €	2 793 241,95 €	2 874 687,95 €	2 849 120,92 €	2 881 687,95 €
<b>TOTAUX</b>	9 679,92 €	34 893,85 €	2 839 441,00 €	2 874 687,95 €	2 849 120,92 €	2 909 581,80 €
Résultats de clôture		<b>25 213,93 €</b>		<b>35 246,95 €</b>		
Restes à réaliser		<b>25 213,93 €</b>		<b>35 246,95 €</b>		<b>60 460,88 €</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>25 213,93 €</b>		<b>35 246,95 €</b>		<b>60 460,88 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>25 213,93 €</b>		<b>35 246,95 €</b>		<b>60 460,88 €</b>

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2014.

### RAPPORT N° 2014-56/ DAF

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DECIDE** de fixer les taux des trois taxes directes locales pour 2014 :

- Taxe d'habitation	:	<b>25.75 %</b>
- Foncier bâti	:	<b>33,30 %</b>
- Foncier non bâti	:	<b>68.98 %</b>

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET PRINCIPAL.

### RAPPORT N° 2014-57/ DAF

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

### ARRETE

Le Budget Primitif de l'exercice 2014 de la Commune de Cayenne, comme suit :

#### Section de Fonctionnement

##### DEPENSES

##### Opérations réelles

#### **011 Charges à caractère général**

Propositions nouvelles 12 585 689.67 €

#### **012 Charges de personnel**

Propositions nouvelles 48 002 810.33 €

#### **65 Autres charges de gestion courante**

Propositions nouvelles 10 920 000.00 €

#### **66 Charges financières**

Propositions nouvelles 1 710 000.00 €

#### **67 Charges exceptionnelles**

Propositions nouvelles 481 500.00 €

**Total des dépenses réelles 73 700 000.00 €**

### Opérations d'ordre

042 Opérations d'ordre transférées entre sections	<u>2 200 000.00 €</u>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>75 900 000.00 €</b>

### RECETTES

#### Opérations réelles

	<b>70 Produits des services, du domaine</b>	
Propositions nouvelles		957 185.20 €
	<b>73 Impôts et taxes</b>	
Propositions nouvelles		54 685 733.56 €
	<b>74 Dotations, subventions</b>	
Propositions nouvelles		19 618 528.00 €
	<b>77 Produits exceptionnels</b>	
Propositions nouvelles		330 000.00 €
	<b>013 Atténuation de charges</b>	
Propositions nouvelles		<u>300 000.00 €</u>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>75 891 446.76 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté 2013</b>		<b><u>8 553.24 €</u></b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>75 900 000.00 €</b>

### Section d'Investissement arrêtée en partie par opération

#### DEPENSES

#### Opérations réelles

	<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	
Propositions nouvelles + RAR 2013		5 215 782.16 €
	<b>204 Subventions d'équipements versées</b>	
Propositions nouvelles		118 443.37 €
	<b>21 Immobilisations corporelles</b>	
Propositions nouvelles + RAR 2013		9 568 228.36 €
	<b>23 Immobilisations en cours</b>	
Propositions nouvelles + RAR 2013		9 981 397.21 €
	<b>Opérations</b>	
Propositions nouvelles + RAR 2013		20 569 012.90 €

	<b>16 Emprunts</b>	
Propositions nouvelles		<u>2 600 000.00 €</u>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>48 052 864.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>48 052 864.00 €</b>

**RECETTES**  
**Opérations réelles**  
**10 Dotations, fonds et réserves**

Propositions nouvelles		1 336 810.40 €
------------------------	--	----------------

	<b>13 Subventions</b>	
Propositions nouvelles + RAR 2013		28 660 973.07 €

	<b>16 Emprunts</b>	
Propositions nouvelles		11 638 000.00 €

	<b>024 Produits des cessions</b>	
Propositions nouvelles		<u>600 000.00 €</u>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>42 235 783.47 €</b>

**Opérations d'ordre**

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 200 000.00 €
Résultat 2013 reporté		<u>3 617 080.53 €</u>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>48 052 864.00 €</b>

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014 DES BUDGETS ANNEXES (CANTINE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE)**

**RAPPORT N° 2014-58/ DAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRETE** les Budgets Primitifs de l'exercice 2014 des Budgets de la Cantine Scolaire, de la Petite enfance, déclinés comme suit :

**CANTINE SCOLAIRE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**  
**OPERATIONS REELLES**

011 Charges à caractère général	2 143 271.71 €
012 Charges de personnel	1 865 728.29 €
67 Charges exceptionnelles	<u>2 000.00 €</u>
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>4 011 000.00 €</b>
<b><u>Total des dépenses réelles</u></b>	<b>4 011 000.00 €</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

042 Opération d'ordre de transfert entre sections	22 000.00 €
<b><u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>4 033 000.00 €</b>

**Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à QUATRE MILLIONS TRENTE TROIS MILLES EUROS**

**RECETTES**  
**OPERATIONS REELLES**

70 Produits des services	1 804 999.11 €
74 Dotations, Subventions	1 745 697.71 €
77 Produits exceptionnels	<u>30 422.00 €</u>
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>3 581 118.82 €</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

002 Résultat Reporté 2013	<u>451 881.18 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 033 000.00 €</b>

**Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à QUATRE MILLIONS TRENTE TROIS MILLES EUROS.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**  
**OPERATIONS REELLES**

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	118 039.29 €
---	--------------

**RESTES A REALISER**

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	<u>113 232.71 €</u>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>231 272.00 €</b>

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de DEUX CENT TRENTE ET UN MILLES DEUX CENT SOIUXANTE DOUZE MILLES EUROS.**

## RECETTES

Chapitre 13 Subvention communale	79 627.30 €
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	22 000.00 €
001 Résultat reporté 2013	<u>129 644.70 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>231 272.00 €</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme DEUX CENT TRENTE ET UN MILLES DEUX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS.

## PETITE ENFANCE SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PROPOSITIONS NOUVELLES OPERATIONS REELLES

011 Charges à caractère général	187 187.00 €
012 Charges de personnel	2 245 413.00 €
65 Autres charges de gestion courante	<u>600 000.00 €</u>
<b><u>Total des opérations réelles</u></b>	<b>3 032 600.00 €</b>

## OPERATIONS D'ORDRE

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050.00 €
<b><u>Total des opérations d'ordre</u></b>	<b>8 050.00 €</b>
<b><u>TOTAL DES DEPENSES</u></b>	<b>3 040 650.00 €</b>

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à TROIS MILLIONS QUARANTE MILLES SIX CENT CINQUANTE EUROS;

## RECETTES OPERATIONS REELLES PROPOSITIONS NOUVELLES

70 Produits des services	342 000.05 €
74 Dotations, Subventions	<u>2 663 403.00 €</u>
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>3 005 403.05 €</b>

Résultat de fonctionnement reporté 2013	35 246.95 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 040 650.00 €</b>

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à TROIS MILLIONS QUARANTE MILLES SIX CENT CINQUANTE EUROS.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**  
**OPERATIONS REELLES**

21 Immobilisations corporelles	32 163.00 €
Restes à réaliser 2013	<u>27 837.00 €</u>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>60 000.00 €</b>

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de SOIXANTE MILLES EUROS.**

**RECETTES**  
**OPERATIONS REELLES**

13 Subvention communale	26 736.07 €
-------------------------	-------------

**OPERATIONS D'ORDRE**

040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 050.00 €
001 Résultat reporté de 2013	<u>25 213.93 €</u>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>60 000.00 €</b>

**Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de SOIXANTE MILLES EUROS.**

**LANCEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – LOI ALUR – REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE.**

**RAPPORT N° 2014-59/ ST-DA-PUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** Le lancement de la modification simplifiée du PLU pour mise en conformité avec la loi ALUR du 24 mars 2014 et la réforme des permis de construire applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**DECIDE** : d'autoriser Madame Le Maire de la ville de Cayenne à prescrire la modification simplifiée du PLU et à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

**MANIFESTATION « TOURNOI DES MINOS 2014 ».**

**RAPPORT N° 2014-60/DSRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

RETIRE PAR LE MAIRE

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION « JEUNE NUTRITION SANTE 2014 ».

RAPPORT N° 2014-61/ DSRU

LE CONSEIL MUNICIPAL

RETIRE PAR LE MAIRE

ADOPTION DES PROJETS LIES A LA POLITIQUE DE LA VILLE-FINANCEMENT COMMUNAL 2014.

- DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE.
- DANS LE CADRE DES OPERATIONS VILLE VIE VACANCES.

RAPPORT N° 2014-62/ DSRU

LE CONSEIL MUNICIPAL

RETIRE PAR LE MAIRE

RAPPORT MODIFIANT PARTIELLEMENT LA DELIBERATION 2014-02-SCM.

RAPPORT N° 2014-63/DGS

LE CONSEIL MUNICIPAL

**DECIDE** d'annuler le remplacement d'un élu de la majorité par un élu de l'opposition au sein de quatre commissions.

- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Commission Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- Comité technique paritaire
- Comité hygiène, sécurité et conditions de travail

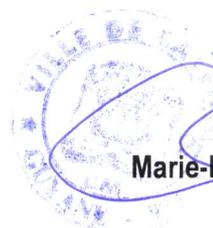
CONFIRME LA DESIGNATION FAITE PAR LA DELIBERATION N° 2014-02/SCM DU 9 AVRIL 2014.

Le Maire a levé la séance à 18 H15 Mn.

Affichage fait en Mairie  
en application de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Cayenne le 05 Mai 2014

Le Maire



Marie-Laure PHINERA-HORTH